

N° 10 Du 9 jour au 13.

Laissez passer librement grand longuevergne
natif d'off martin cantales domicilié à [signature] municipalité
d' [signature] département d' u cantal âgé de 111 ans, taille
d' un m. 461 m cheveux [signature] sourcils noirs yeux rous
front moyen nez aquilain bouche moyenne menton rond visage
roux inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Delivré d'après l'avis approbatif de l'ancien maire de la commune
en date du 9 de ce mois et sur l'attestation du citoyen [signature] demeurant
à Aurillac et du citoyen Jean Michallet demeurant à
Chaurinau
[signature] [signature] [signature]
Michallet Longuevergne

N° 11 Du 10 jour

Laissez passer librement
natif d'off martin cantales domicilié à [signature] municipalité
d' [signature] département d' u cantal âgé de 28 ans, taille
d' un m. 625 m cheveux [signature] sourcils rous yeux bleus
front rond nez ordinaire bouche moyenne menton un peu fourchu visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Delivré d'après l'avis approbatif de l'ancien maire de la commune
en date du 8 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Pierre Ganet demeurant
à Aurillac et du citoyen Pierre Farges demeurant à
[signature] [signature]
Ganet Farges

N° 12 Du 10 jour

Laissez passer librement
natif d' ytrau domicilié à [signature] municipalité
d' [signature] département d' u cantal âgé de 24 ans, taille
d' un m. 625 m cheveux [signature] sourcils chatains yeux rous
front ordinaire nez biefait bouche moyenne menton fourchu visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Delivré d'après l'avis approbatif de l'ancien maire de la commune
en date du 8 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Pierre Ganet demeurant
à Aurillac et du citoyen Pierre Farges demeurant à
[signature] [signature]
Ganet Farges